

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 40 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication de communications reçues et même payées, des inscriptions dans ce journal, sans motif, sans modifier la rédaction et du droit de communication des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la rédaction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
19 Avril 1883.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT.

Les Chambres reprennent aujourd'hui jeudi le cours de leur session interrompue par les vacances de Pâques. Celles-ci, commencées le 19 mars, auront duré juste un mois. Cette suspension des travaux a accumulé les questions sur lesquelles la Chambre des députés aura à statuer. L'ordre du jour en présence duquel elle va se trouver est donc très-chargé.

Tout d'abord, la Chambre va trouver devant elle l'interpellation que M. Fauré, député du Gers, avait déposée au sujet des désordres du lycée Louis-le-Grand, et qui avait été renvoyée à un mois.

Puis la Chambre abordera les questions inscrites à l'ordre du jour.

La première est une proposition de M. Vielle tendant à assimiler à la gendarmerie, au point de vue des pensions de retraite, le personnel des douaniers et des forestiers.

Viendra ensuite la première délibération sur les propositions relatives à la caisse nationale de retraite pour la vieillesse.

En troisième lieu, la Chambre aura à discuter les divers projets relatifs à la transportation des récidivistes.

L'ordre du jour comporte, outre les questions que nous avons indiquées plus haut, les sujets que voici :

Projet de loi sur la liberté des syndicats professionnels.

Proposition Marcou, tendant à rétablir le certificat d'études universitaires.

Proposition Langlois, sur l'organisation de la sûreté commerciale.

Projet de loi sur la conservation des monuments et objets historiques et artistiques.

Proposition Lefebvre (de Seine-et-Marne), tendant à enlever aux fabriques des églises le monopole des inhumations.

Projet de loi sur la nomination et le traitement des instituteurs.

D'autre part, la Chambre va être saisie par le gouvernement d'une vingtaine de projets de loi :

1° Sur les cris séditieux et les manifestations sur la voie publique ;

2° Sur le droit d'association ;

3° Sur la révision de la loi de 1867 relative aux sociétés ;

4° Sur la création de logements à bon marché ;

5° Sur les mesures à prendre pour assurer notre protectorat au Tonkin ;

6° Sur la réorganisation financière et administrative de la Tunisie ;

7° Sur le recrutement, l'avancement, les sous-officiers, l'armée coloniale, les enfants de troupe et l'artillerie de forteresse.

Ajoutons à cette nomenclature le budget de 1884, dont les tableaux détaillés vont être distribués aux députés.

Le Sénat, qui reprend également le cours de ses délibérations, n'a pas voulu arrêter d'avance son ordre du jour. Il ne pourra donc pas recommencer ses travaux dès aujourd'hui. Il aura simplement à régler l'ordre du jour des séances subséquentes.

Dans les intentions du Sénat, on mettra en tête de cet ordre du jour la discussion des propositions relatives au sort des enfants abandonnés. Le projet dont le Sénat est saisi par le rapport de M. Théophile Roussel est une œuvre qui ne comprend pas moins de quarante-neuf articles et qui donnera lieu à de longs débats.

On voit, par l'énumération que nous venons de faire, que ce n'est pas le travail qui fera faute aux sénateurs et aux députés.

Il reste à savoir s'ils seront capables de l'entreprendre, ou s'ils ne se laisseront pas détourner, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, par des discussions oiseuses et des débats stériles.

LA TRIPLE ALLIANCE.

Le *Diritto*, organe de M. Mancini, a enfin publié le texte sténographique du dis-

cours prononcé par ce ministre devant les Chambres italiennes.

Le fait de l'accession de l'Italie à une alliance destinée à isoler la France au profit de la prépondérance allemande subsiste dans toute sa malveillante crudité. En outre, il est aisé de voir que l'Italie entend continuer à gêner notre action en Tunisie tout comme dans la Tripolitaine à propos de laquelle elle dissimule mal ses convoitises. Il est à remarquer que M. Mancini a refusé de communiquer les documents diplomatiques relatifs aux négociations pendantes entre la France et l'Italie sur les affaires de Tunisie.

Du discours de M. Mancini, le *Tagblatt*, de Vienne, tire une déduction qu'il convient de signaler. Selon cette feuille, la triple alliance viserait, entre autres éventualités, l'explosion d'un grand mouvement anarchiste en France ou nihiliste en Russie.

Il est triste pour notre pays de se voir ainsi, par la Révolution, abaissé au rang d'un lépreux mis en quarantaine et menacé d'un traitement pire encore que le mal. Les républicains qui recueillent avec plus d'empressement que de patriotisme les paroles cruellement sympathiques de M. de Bismarck et du *Times* pour le régime qui ruine et affaiblit la France, devraient bien ouvrir les yeux sur les périls qui s'accumulent et ne pas prendre pour des gages de paix des propos dont l'honneur national et nos intérêts européens et coloniaux ont tant à souffrir.

L'AFFAIRE DU TONKIN.

C'est pendant la vacance des Chambres que M. Jules Ferry nous engage dans l'affaire du Tonkin, comme jadis dans l'expédition de Tunisie, de manière à empêcher toute discussion et à se présenter devant le Parlement avec le fait accompli.

Nous avons annoncé les deux événements importants de ces derniers jours : le rappel de M. Bourée, notre représentant en Chine, et l'envoi d'un *ultimatum* porté par le capitaine de frégate de Kergaradec à la cour de Hué.

Ce qui s'est passé pour M. Bourée est assez obscur. On l'accuse d'avoir signé avec la Chine les bases d'un traité sans autorisation de notre gouvernement ; et sa signature serait frappée de désaveu.

C'est là un fait grave, qui demande quelques explications, que le gouvernement ne donne pas.

M. Bourée est depuis longtemps à Pékin ; il n'est point nouveau dans la carrière ; il passe pour avoir du tact et de l'expérience, et surtout pour connaître les usages diplomatiques. Nous avons peine à croire qu'il ait signé ce traité sans aucune instruction. Comme nos ministres changent souvent, et que la Chine est loin, il est bien permis de supposer qu'il avait des instructions de M. Duclerc, lesquelles ont peut-être déplu à M. Challemel-Lacour et à M. Ferry. Ceux-ci ont désavoué notre représentant pour avoir leurs coudées plus franches.

Quant à la mission du commandant de Kergaradec, elle a tout à fait le caractère d'un *ultimatum*, puisqu'elle met en demeure le gouvernement de Hué, et qu'il s'y joint des opérations militaires, comme l'occupation du Delta du fleuve Rouge. Du reste, le commandant Rivière s'est déjà emparé des citadelles d'Hanoi et de Nam-Binh.

Le gouvernement nous dira sans doute que ce sont là de simples mesures de précautions qui n'impliquent pas une action belliqueuse, comme il a cherché à faire croire que l'expédition de Tunisie était une entreprise pacifique. Mais, en somme, pour tout homme de bon sens et de bonne foi, une opération accomplie en pays étranger, à coups de fusil et à coups de canon, par des troupes régulières, constitue un fait de guerre.

Nos ministres se moquent donc de la Constitution qui leur défend toute entreprise belliqueuse sans l'aveu des Chambres. Et, qu'on le remarque bien, ils suivent dans cette affaire du Tonkin le même plan que dans l'affaire de Tunisie.

Ils vont présenter à la Chambre un projet de crédit d'un ou deux millions au plus pour envoyer là-bas un millier d'hommes et deux

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Tous les promeneurs qui, le dimanche, se répandaient sur les bords de la Marne, entre Nogent et Joinville, avec des empressements enfantins de collégiens en vacances, ont fait le rêve d'y posséder une des maisons riantes qui les égayent, le jardin microscopique qui les entoure invariablement et le canot de pêche qui se balance au rivage.

Les imprudents ne songent guère que cet ensemble riant à l'œil est presque chaque année submergé par la rivière fantasque, dont les caprices ont la violence, sinon la soudaineté de ceux de son grand frère, le Rhône.

Toute la colonie de négociants retirés, et principalement d'artistes altérés de verdure, qui ont planté leur tente sur ce sol détremé, prennent leur mal avec philosophie.

Quand la Marne déborde, on entre chez soi en

bateau, ce qui est éminemment pittoresque. Dès qu'elle grossit, d'ailleurs, on s'empresse de transporter au premier étage les meubles du rez-de-chaussée. Si l'inondation s'affirme, il reste la distraction de pêcher à la ligne par la fenêtre de son grenier.

On ne peut guère expliquer que par le goût de l'extraordinaire et de l'imprévu, la ténacité prodigieuse que les propriétaires de ce coin de terre apportent à y bâtir. Peut-être aussi l'amour du changement y entre-t-il pour quelque chose, les habitants ne pouvant se dispenser, après chaque visite de leur incommode voisine, de faire renouveler tous les papiers de tenture de leur maisonnette, et nombre de meubles avariés.

Il est enfin des cas où la Marne ne se contente pas d'être gênante ; elle devient dangereuse, ruineuse, et les dernières inondations, par leur bilan sinistre, ne l'ont que trop prouvé.

Il y a trente ans, ces rives perfides avaient un aspect plus agreste ; la spéculation ne les avait pas encore morcelées en fractions infinies, destinées à donner au plus grand nombre de Parisiens les joies de la propriété.

Ce damier de petits carrés — enclos de grilles juste assez larges pour y installer un chalet, quelques manches à balais, une balançoire et l'indéfectible canot — était alors des prairies à l'herbe drue, des oseraies pleurantes près de l'eau, de

longues allées ombrées, la nature enfin, telle qu'elle ne plaît pas toujours au Parisien réaliste.

On comptait les maisons qui, de Nogent, semblaient avoir glissé sur les pentes, pour s'incruster au niveau de la rivière.

Elles étaient peu nombreuses, espacées, habitées par des familles bourgeoises de médiocre fortune, souvent chargées d'enfants, qui trouvaient dans cette retraite du bon air et du grand soleil, de l'économie et du contentement.

Une d'elles pourtant, la plus modeste, adossée à la colline boisée où Nogent a le bon esprit d'avoir pris racine, n'était occupée que par trois femmes, deux jeunes, une vieille, et un gros chien de garde qui valait à lui seul une brigade de gendarmerie.

Le jardin assez étroit, très-long, venait baigner ses saules dans la Marne. Beaucoup de fleurs rendaient attrayant le parterre primitif arrondi devant le perron. On n'y sentait point le passage d'un jardinier, mais on y devinait des mains féminines.

C'est que le soin de leurs chères fleurs était, en effet, la meilleure distraction, le plus grand intérêt de la vie cloîtrée de mesdemoiselles Ursule et Léonide Poncelet.

Quant à la vieille Jeannette, qui les servait avec un dévouement disparu du cœur de ses pareilles, elle opinait que les rosiers, les jacinthes et les

héliotropes ne servaient pas à grand-chose et tenaient trop de place ; mais qu'il fallait bien que ses navets, ses radis et ses poireaux en fissent la concession au goût de ses jeunes maîtresses.

Cette habitation, relativement solitaire, ne semblait pas bien choisie pour de charmantes filles de vingt-cinq et de vingt-deux ans. Elles se le disaient elles-mêmes bien mieux que les Nogentais oisifs, qui échangeaient cette observation très-logique en apercevant leurs ombres entre les oseraies.

Seulement, le moyen d'échapper à cette solitude leur faisait absolument défaut. La maison, mise en vente à la mort de leur père, n'avait pas trouvé d'acquéreur, et, comme elle composait le plus clair de leur très-modeste patrimoine, force leur était d'en tirer le meilleur parti possible en l'habitait elles-mêmes.

M. Poncelet avait été de son vivant trop épris de science pour songer à faire fortune. Professeur adjoint au Conservatoire des arts et métiers, son enseignement plus utile que brillant était un des plus appréciés. Toute une génération de jeunes industriels dut à cet homme honnête, qui ignorait l'argent, les merveilleux procédés pour en gagner beaucoup.

Sa femme était morte jeune, ses filles s'élevaient dans une petite pension de la banlieue parisienne, et ce fut encore dans cette même banlieue, si chère aux travailleurs de la pensée, que le

ou trois canonniers. Puis, une fois l'expédition engagée, il faudra des renforts d'hommes et d'argent, que les Chambres ne pourront plus refuser.

L'amiral Jauréguiberry, qui était en cette matière plus compétent que M. Jules Ferry et M. Challemel-Lacour, estimait à onze millions au moins le coût de cette expédition « pacifique ». Il y a au Tonkin dix millions d'habitants; il ne faudra pas moins de six mille hommes au bas mot pour les soumettre et pour occuper le pays avec pleine sécurité.

Les deux millions que va demander le cabinet ne sont donc qu'une duperie destinée à tromper les Chambres et à engager la France dans une nouvelle expédition de Tunisie, plus lointaine et plus dangereuse.

Nous disons plus dangereuse, parce qu'après le désaveu infligé à M. Bourée, dont le traité est déchiré, se pose une question grave, celle de savoir ce que fera la Chine.

Chronique générale.

La rentrée des Chambres a lieu aujourd'hui.

Hier, les membres du cabinet ont arrêté définitivement l'attitude à prendre vis-à-vis des Chambres, à l'occasion des incidents de tribune auxquels pourraient donner lieu les diverses questions financières et politiques dont le Parlement va être saisi.

M. Tirard, qui craint d'être incessamment questionné, soit au palais Bourbon, soit au palais du Luxembourg, au sujet des projets de conversion que les journaux ont prêtés au gouvernement, tient à ne s'engager à fond que sur un programme discuté, arrêté, adopté par le conseil. La question est de savoir si le ministre des finances pourra se faire suivre de la majorité de ses collègues.

Ce n'est qu'incidemment que les ministres s'occuperont du projet de loi relatif au droit d'association. On sait que ce projet, récemment élaboré par M. Waldeck-Rousseau, doit être déposé à la rentrée sur le bureau du Sénat.

Le projet relatif à la demande de crédit de 5 millions pour l'expédition du Tonkin a été approuvé.

Sur ces cinq millions, deux seraient d'abord employés à effectuer l'envoi de cinq canonniers au Tonkin, lesquelles seront placées sous le commandement de l'amiral Duperré.

Les trois autres serviraient à l'envoi de troupes dans le cas où M. Le Jumeau de Kergaradec échouerait dans la mission à lui confiée par le gouvernement français.

Le *Journal*, organe de M. Andrieux, déclare à son tour la guerre au ministre Thibaudin et publie, en gros caractères, cette nouvelle à sensation :

« Les bruits de crise ministérielle ont re-

pris depuis hier une nouvelle intensité. Il s'agit toujours de la retraite du général Thibaudin, ministre de la guerre, amenée, on le sait, par ses dissentiments avec M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur.

« Nous apprenons d'une source sûre que le général Thibaudin se résigne à quitter le pouvoir, mais qu'il est bien décidé à ne donner sa démission ni au conseil des ministres ni dans un conseil de cabinet. « Je me retirerais, s'il le faut, a dit le général à ses collègues, mais j'entends donner ma démission à la tribune de la Chambre, et, avec ma démission, les causes qui l'ont amenée. »

Le *Télégraphe* dément cette information et l'*Intransigeant* ajoute :

« Nous croyons qu'en publiant cette nouvelle la feuille en question est en avance ou en retard, et que pour le moment le ministre de la guerre n'a nullement l'intention de résigner son portefeuille.

« Mais, si ce fait devait se produire, il est certain, et nous l'avons dit il y a quinze jours, que le général Thibaudin ferait d'abord la Chambre juge entre lui et la coterie Ferry-Waldeck. »

La crise ministérielle paraît ouverte: Il nous revient, dit la *France*, que M. Tirard se montrerait fort découragé de l'hostilité sourde que lui témoignent certains de ses collègues, et il est à prévoir plus que jamais qu'il ne tardera pas à résigner ses fonctions.

Dans le cas de plus en plus probable où le portefeuille des finances deviendrait vacant, il serait de nouveau sérieusement question de l'offrir à M. Léon Say.

Des ouvertures lui auraient déjà été officiellement faites.

Le président du conseil estime que c'est la solution des questions budgétaires et des difficultés actuelles dont dépend le choix qui sera fait pour la succession de M. Tirard.

Un vaisseau cuirassé, le *Duguesclin*, a été lancé dans le bassin militaire de Rochefort, ainsi que nous l'avons dit, et, selon l'usage, a été béni par le clergé de la ville.

Les journaux radicaux s'indignent; le *Petit Parisien* adresse au ministre de la marine cette objurgation :

« Ce que nous ne comprenons pas, c'est que le ministre de la marine, M. Charles Brun, membre d'un cabinet qui se vante d'être anti-clérical, permette que le lancement d'un vaisseau de l'Etat se fasse avec le concours du clergé, au milieu d'une cérémonie religieuse. »

Qu'un ministre de la République fasse fi des actes religieux, cela se peut, cela est même logique, mais nous trouvons le *Petit Parisien* et ses semblables bien dédaigneux pour le menu frêlin, pour ces pauvres gens qui affrontent obscurément les privations et la mort au service du pays, et qui ne pensent pas sur l'âme et sur Dieu comme « un cabinet anticlérical ».

vieux savant se bâtit une humble retraite pour y mourir en paix.

Les deux sœurs, demeurées orphelines avec onze cents livres de rentes, prirent courageusement le parti de l'ombre et de la solitude qui leur était imposé, d'ailleurs, par d'autres nécessités non moins impérieuses.

L'une d'elles, l'aînée, était atteinte d'une des plus cruelles infirmités qui puissent opprimer notre pauvre nature : Ursule Poncelet était aveugle de naissance.

C'était pitié que de voir cette grande jeune fille, aux traits doux et corrects, s'avancer avec une lenteur douloureuse qui communiquait à sa démarche, naturellement élégante, un cachet d'hésitation pénible.

Une main légèrement étendue pour éviter les chocs, les pieds prudents et l'oreille attentive, les cheveux châtain relevés sans coquetterie sur un grand front immobile, n'ayant point quitté le deuil paternel autant par goût personnel que par regrets prolongés, Ursule soulevait sur son passage, quand elle allait le dimanche aux offices de Nogent, ce mot qui venait à toutes les lèvres compatissantes :

« Pauvre jeune fille ! »

En voyant, au contraire, Léonide Poncelet guidant sa sœur avec une affection qui n'était pas exempte d'un peu de recherche, une admiration

involontaire faisait murmurer aux plus froids comme aux plus enthousiastes :

« Oh !... la belle enfant ! »

Sa beauté blonde, frêle et distinguée, avait des transparences nacrées, des délicatesses de formes, des envollements de boucles folles, d'une grâce sans pareille.

Tout cela un peu grêle encore, plein de promesses, et séduisant à l'œil comme une fine pierre dont la monture absente est appelée à faire valoir tout le prix.

Son rôle d'Antigone lui créait une popularité dans le pays; elle s'y complaisait volontiers; mais cette sympathie platonique ne constituait pas de bien vives espérances pour son avenir.

Était-elle destinée à guider toute sa vie sa sœur aveugle ? à végéter dans l'oubli, dans les privations, dans la lente momification qui atteint irrémédiablement les filles pauvres ?

Léonide avait des frissons de révolte à cette froide perspective. Rien n'en paraissait au dehors. Elle portait avec dignité la croix de l'isolement, de la médiocrité, qu'Ursule, plus chrétienne, plus désintéressée, portait avec une sérénité touchante.

Pour Ursule, en effet, l'avenir se bornait à une existence sans passions, sans chaleur, sans rêves, monotone et douce. Pourvu que la tendresse de sa sœur ne lui manquât jamais, il semblait à l'ai-

Arracher à ces matelots croyants les espérances de l'autre vie et l'idée de la Providence et leur refuser les satisfactions de la foi, ce serait commettre une action devant laquelle ont reculé jusqu'à ce jour nos plus impies gouvernants.

Samedi dernier avaient lieu à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) les opérations du conseil de révision.

Le drapeau blanc flottait de tous les côtés depuis le faite du clocher de l'église jusqu'au fronton de la mairie, à tous les carrefours et à tous les murs d'un grand nombre de maisons.

En outre, une foule de placards sur papier vert portant ces mots : *Vive le Roi !* étaient apposés dans les endroits les plus fréquentés.

Comme on attendait le préfet, pour le conseil de révision, les autorités se sont empressées de faire disparaître les emblèmes séditieux, mais pas un seul drapeau tricolore n'a paru dans la journée.

La souscription ouverte en Algérie pour le monument Gambetta a subi un complet échec. Depuis un mois que des listes de souscription ont été déposées partout, aucun souscripteur ne s'est présenté. Un comité a adressé un appel de fonds pour stimuler le zèle des patriotes, mais les souscripteurs sont encore à venir.

A la 8^e chambre correctionnelle, l'affaire de Port-Breton, qui figurait sur le rôle d'avant-hier, a été appelée.

Nous avons, en effet, annoncé que les débats avaient été fixés au 17 avril, mais qu'ils devaient être renvoyés au 21 mai.

Mardi, à la suite d'un nouvel accord intervenu entre les défenseurs et le parquet, la cause a été remise au 12 juin.

LA DIME.

La conversion est en soi une mesure honnête, oui, mais à la condition d'être conduite honnêtement.

L'Etat pourrait en toute équité dire au rentier : Vous m'avez prêté une somme d'argent, 2,000 fr. je suppose, et je vous en sers la rente à 5 0/0, c'est-à-dire pour 2,000 fr. un intérêt de 100 fr. Cet intérêt me paraît trop élevé, désormais je ne vous paierai qu'au taux de 4 1/2, soit 90 fr.

— J'y perds, dit le rentier.

— C'est possible, répond l'Etat, mais moi j'y gagne. Après cela, si le marché ne vous convient pas, reprenez votre capital, tenez, voilà vos 2,000 fr. ! Emportez-les.

Le rentier ne serait pas content, on n'est jamais content de voir diminuer ses revenus, mais il ne serait pas volé.

Si nous en croyons certaines rumeurs, les choses ne se passeront pas ainsi. L'Etat, n'ayant pas d'argent dans ses caisses, ne proposera pas le remboursement; il ne dira donc pas à son créancier : Reprenez votre

capital. Il dira : Je garde le capital et je diminue l'intérêt.

C'est une banqueroute partielle, une banqueroute d'un dixième, premier pas vers la banqueroute totale.

Dans cette opération, le créancier perd 40 du cent, sans compensation aucune. Il est volé de 40 fr. pas 400 fr.

La République prélève ainsi la dime sur les rentiers. C'est la dime obligatoire, la dime laïque, la dime perpétuelle.

Nous pensions le retour de la dime impossible, mais aucune folie, aucune sottise n'est impossible aux républicains.

Sur 40 fr. ils prennent 4 fr. ;

Sur 400 fr. ils prennent 40 fr. ;

Sur 4,000 fr., ils prennent 400 fr.

La dime, la voilà !

ÉTRANGER

BAVIÈRE. — Le correspondant de la *Perseveranza*, dans une de ses lettres de Munich, raconte la jolie anecdote suivante :

« Le chef de musique du 4^e régiment avait reçu l'ordre de son commandant de faire étudier par ses musiciens la marche royale italienne qui devait être jouée à l'arrivée des princes italiens.

« Le chef de musique se mit aussitôt à la recherche de la partition chez tous les marchands de musique, et il finit par trouver un morceau intitulé : *Inno italiano*. Il fit aussitôt étudier la marche par ses musiciens. Or cet *Inno italiano* n'est autre chose que l'*Hymne* de 1848 de Pie IX ! »

RUSSIE. — Les *News* annoncent que le cérémonial du sacre est définitivement arrêté et sera publié le 22 avril, au plus tard.

M. le conseiller privé Rithcher est parti pour Moscou; afin de procéder aux apprêts définitifs de cette solennité.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 avril.

Le bruit que le projet de la conversion allait être déposé demain sur le bureau de la Chambre a fait redescendre le 5 0/0 de 113.45 à 112.95. Seuls les 3 0/0 sont restés fermes, l'ancien à 79.40 et l'amortissable à 80.45.

Le marché est en général resté ferme. Le Crédit Foncier cote 1,350. Les Obligations Nouvelles sont fermes, les libérées à 347 et les non libérées à 344.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est très demandée au comptant entre 503 et 505, et de 505 et 507.

En liquidation, les affaires continuent d'être très animées sur cette valeur.

La Banque de France s'élève de 5,375 à 5,480. Les divers établissements de crédit se maintiennent à leurs cours précédents.

La Banque de Paris cote 1,050, le Lyonnais 560, la Générale 545.

Le Suez cote 2,540 avec 300,000 fr. de recettes. Les chemins sont fermes : le Lyon à 1,565, le Nord à 1,920, l'Orléans à 1,247, le Midi à 1,120.

Les rentes étrangères profitent toujours de l'agitation qui règne sur les nôtres, pour coter : l'Ita-

Ses filles le virent bien lorsque, lui mort, elles ne trouvèrent plus autour d'elles que de rares visages d'inconnus.

Ursule, qui reconnaissait à la voix ses interlocuteurs, prit mieux son parti de n'avoir à peu près plus que Jeannette à entendre.

Léonide en souffrait profondément.

Nature ardente au plaisir, âpre à la possession, éprise de luxe et de richesse, elle avait l'intuition de toutes les joies de ce monde sans en connaître une seule. Elle rêvait des succès de salons, des réceptions brillantes, des entretiens étincelants, de la haute vie mondaine en un mot, en promenant son oisiveté attristée entre une aveugle, une vieille servante, un chien de garde et des fleurs.

De loin en loin, une visite égayait la solitude des orphelines, une lettre en troublait la monotonie.

La visite était celle d'une vieille dame du voisinage, un peu originale, spirituelle et bonne, qui s'était fixée aux bords de la Marne — dont elle possédait la plus belle habitation — en mémoire de son mari qui s'y était accidentellement noyé.

C'était pendant une crue violente. Le corps avait été entraîné par le courant si fort et si loin en une nuit qu'on ne put le retrouver. Arthémise d'un genre spécial, M^{me} de Semongain, ne pouvant élever une tombe au défunt passionnément pleuré, honorait du moins par sa présence, par son deuil persistant, le lieu fatal de cette mort.

lien, 91.35, l'Egypte 385, le Florin 4 0/0, 82.20.
Les chemins étrangers sont sans changements :
l'Autrichien à 720, les Lombards à 326.

Chronique militaire.

Une batterie du 32^e régiment d'artillerie quittera Orléans le 24 avril courant, à destination de Lunéville.

La batterie à cheval du 25^e d'artillerie, actuellement à Toul, quittera prochainement cette ville pour aller tenir garnison à Saint-Mihiel.

Le 40^e régiment de dragons, à Dijon (8^e brigade de cavalerie, 8^e corps d'armée) et le 26^e régiment de dragons, à Tarascon et Marseille (45^e brigade de cavalerie, 15^e corps d'armée), changent entre eux de garnison. Les colonnes de ces deux régiments se mettront en marche pour rejoindre leurs nouvelles garnisons les 22 et 23 avril.

Les épreuves écrites des candidats à l'École Polytechnique auront lieu du 18 au 23 juin, à l'Orangerie du jardin des Tuileries, qui vient d'être mise à la disposition du ministre de la guerre par son collègue de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Le général Carrelet est désigné cette année pour passer l'inspection de la 9^e légion de gendarmerie.

M. Lorentz, capitaine de gendarmerie à Rouen, est nommé chef d'escadron, en remplacement de M. Tarnier, chef d'escadron à Tours, retraité. — M. Lorentz est placé à Mont-de-Marsan.

Le commandant Lorentz a été pendant plusieurs années capitaine de gendarmerie à Poitiers, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

M. Noirot, chef d'escadron de gendarmerie à Rodez, passe de cette ville à Tours.

Chronique Locale et de l'Ouest

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR.

AVIS. — Le 2^e régiment d'artillerie-pontonnières (24 officiers, 780 hommes, 47 chevaux), venant d'Angers, logera à Saumur, le 22 avril, à Beaulieu, au Petit-Puy et dans une partie du quartier Saint-Pierre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19 avril 1883.

On sait que le 2^e pontonniers qui arrivera à Saumur dimanche, pour repartir le lendemain matin, se rend à Poitiers, comme les années précédentes, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, pour faire les exercices de l'école à feu.

Les jardiniers et maraichers de Saumur ont été tout étonnés, ce matin, de trouver

La lettre était celle du perrain de Léonide, M. Léon Piélard, marchand de grains, retiré du commerce depuis de longues années, et qui vivait quelque part, du côté de Péronne, dans une sorte de mesure décrépite qu'il appelait « son domaine » à la façon d'un ours insouciant.

Sa résidence, son entourage, sa tenue, ses propos, étaient ceux d'un homme à peine dans l'aisance, ou d'un Harpagon de la plus belle eau. C'était un problème que ses contemporains ne prenaient plus la peine d'étudier, n'ayant rien à y gagner, d'ailleurs.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

L'HOSPITALITÉ ARABE.

(Suite et fin.)

Une tente arabe est généralement divisée, par des tentures d'étoffes diverses, en plusieurs cases : l'une abrite le maître, l'autre contient les femmes, une troisième est réservée au voyageur.

A peine fûmes-nous seuls que je tombai sur ma natte et m'endormis profondément, tandis que la pluie et le vent faisaient rage au dehors.

Le lendemain, à l'aube, nous prenions congé de notre gracieux hôte, et, le cigare aux lèvres, nous

leurs légumes et leurs jardins recouverts d'une couche de matière jaune assez épaisse pour donner au sol un aspect soufré.

Il paraît que cette pluie de soufre (conservez à ce phénomène le nom que lui donne le peuple) aurait tombé vers 3 heures 1/2 du matin. Déjà, hier soir, à 6 heures, il y avait eu quelque chose d'analogue, mais on n'y avait pas pris garde.

Pour éviter toute méprise, nous croyons devoir dire que le jeune membre du Parquet qui a assisté au bal du château de Marson n'appartient pas au ressort de la Cour d'Angers.

M. le général de division en retraite Jeaningros est chargé cette année par le ministre de l'Instruction publique d'inspecter dans les lycées, collèges et écoles communales l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires.

Ces fonctions avaient été exercées en 1882 par M. le colonel Rio, actuellement commandant de la subdivision d'Aïn-Draham, en Tunisie.

L'Officiel publie le mouvement judiciaire annoncé.

Notre compatriote M. Jules Quesnay de Beaurepaire, procureur général à Rennes, est nommé avocat général à Paris.

Sont nommés :

Conseiller à Angers, M. Jeanvriot, substitut à la même cour ;

Substitut du procureur général à Angers, M. Cournot, procureur à Segré ;

Procureur de la République à Segré, M. Katz, substitut à Blois.

Ce mouvement est-il complet ? On s'attendait à Saumur à la nomination d'un juge suppléant pour compléter le tribunal. Rien n'a paru à cet égard.

Extrait des publications de mariage de la ville de Loudun :

Adrien Chemineau, négociant, demeurant à Saumur, et Elisa Bousquet, sans profession, demeurant à Mirebeau.

Benjamin-Auguste Guittont, sellier-carrossier, demeurant à Doué, et Adèle-Elisa Aufran, sans profession, demeurant à Loudun.

On lit dans l'Indépendant de Tours :

« La marquise de Biencourt, née de Montmorency (la dernière des Montmorency) s'est éteinte dimanche, après une vie entourée du respect et de la vénération de tous ceux qui l'avaient approchée. Elle n'avait pas pu se remettre du coup douloureux que lui avait porté la mort de sa fille, la comtesse de Clermont-Tonnerre, au mois de septembre dernier. Elle laisse un fils, le marquis de Biencourt, veuf de M^{lle} de Fitz-James, et une belle-fille, la comtesse Léon de Biencourt, veuve depuis plusieurs années. »

BLOIS.

Hier ont eu lieu, à la cathédrale de Blois, les obsèques du général Dupré, comman-

trions à Tebessa par la route que le cheick nous avait indiquée.

Soudain, au détour d'un chemin creux, un coup de fusil, puis un second. La première halle enlève le chapeau de Rodolphe, l'autre lui coupe son cigare. Je jette les yeux au-dessus de nous : un Arabe est sur la crête du ravin tenant une carabine, et cet homme, c'est le cheick, c'est notre hôte.

Je commençais une imprécation quand mon ami, me saisissant le bras avec force, me dit, tout en m'entraînant fiévreusement : « Ecoute ! le cheick n'est pas coupable, c'est moi. Voici : Une de ses femmes, celle qui était en face de moi, me plut ; par quoi ? je n'en sais trop rien ; mais elle fit parler mon cœur. Tout en déverant le couscou, je la regardai, elle me regarda ; et je crus lire dans ses yeux qu'un courant magnétique la poussait vers moi. Bref, quand notre hôte nous eût laissés seuls, moi, au lieu de me mettre à ronfler comme toi, j'attendis le coucher des femmes, puis je soulevai le voile qui nous séparait de leur case et, sans songer que le maître pouvait, poussé par la défiance, étudier nos mouvements, je cherchai à voir la jeune Ouled-Nail. »

— « Malheureux, m'écriai-je, mais tu voulais donc nous faire tuer tous les deux ! — « Oh ! non ! poursuivit Rodolphe, car il n'y avait aucun danger pour toi, l'Arabe ne frappe que celui qui

leur de la Légion-d'Honneur, décédé à l'âge de soixante-dix ans.

NANTES.

Les ouvriers cordiers de la ville de Nantes ayant fait une demande d'augmentation de salaire de 5 centimes par heure qui leur a été refusée, se sont mis en grève.

D'après les renseignements qui nous sont fournis, MM. les patrons cordiers ont offert une prime de 2 fr. par semaine à tout ouvrier qui n'aurait pas de temps de retard dans le courant de la semaine. Les ouvriers n'ont pas trouvé cette proposition acceptable, et ils ont maintenu leur première demande. (Espérance du Peuple.)

Voici le moment où les oiseaux font leurs nids.

On ne saurait trop recommander aux enfants, comme aux grandes personnes, de respecter les couvées qui doivent nous donner de nouveaux chanteurs et d'actifs auxiliaires pour la destruction des pucerons, chenilles et autres insectes si redoutables pour l'agriculteur et le jardinier.

Faits divers.

On télégraphie de Bordeaux, 18 avril :

« Un violent incendie s'est déclaré, la nuit dernière, chez M. Larrieu, marchand de fourrages.

« Le feu, activé par un vent violent, s'est communiqué rapidement aux locaux voisins, qui ont tous été détruits.

« Les pertes sont évaluées à plus de 300 mille francs. Quatorze chevaux ont été brûlés.

« Le train-poste de Paris est arrivé à Bordeaux avec un retard de deux heures. »

UNE BELLE BARBE ! — D'après les renseignements qui ont été communiqués à la Société d'anthropologie, cette barbe, qui appartient à un ouvrier de Montluçon, mesure un mètre soixante-six centimètres de longueur. Elle n'a pas été coupée depuis sept ans. Elle est rugueuse et d'un rouge fauve à son extrémité. Vers la moitié de sa longueur, elle est divisée en deux parties et chacune de celles-ci forme une natte épaisse que l'homme, pour travailler, enroule autour de son corps. Ce n'est que les jours fériés qu'il la laisse pendre entièrement à l'air libre, et alors elle retombe jusqu'à ses pieds.

LES TOILETTES DE MARIAGE EN ANGLETERRE.

— En Angleterre, on abandonne de plus en plus la coutume d'habiller les mariées tout en blanc ; on cherche, pour les couleurs de leur toilette, celles qui ont quelque rapport à la situation du futur. S'il est noble, on prend celle de ses armoiries ; s'il fait courir, celle de son jockey ; s'il est officier, celle de son régiment, etc. De plus, il

l'offense, et tu vois qu'en effet il n'a visé que moi ; il m'a manqué, c'est vrai, mais ce n'est pas sa faute si je vais revoir Tebessa et si, dans huit jours, nous sommes à Paris et dînons au Café Anglais ; car nous partons, n'est-ce pas ? Il ne faut pas, ami, blanchir de nos os la terre d'Afrique, et, ma foi ! avec notre curiosité et notre inexpérience, nous arriverions un jour ou l'autre à nous faire occire. »

Pauvre Rodolphe ! tu étais un joyeux compagnon, que ton aventure du moins serve à prouver : qu'il ne faut pas jouer avec l'hospitalité arabe ou la carabine tuera le roumi.

RAOUL BONNERY,
De la Société des Gens de Lettres.

LE NID

A mon cher ami M. Solmais

Le gai printemps vient de renaitre,
Et déjà, du haut des buissons,
L'oiseau charme le val champêtre
Par ses ravissantes chansons !
Puis dans la riantte charmille
Qu'en tous lieux Phœbus regarnit,
Il fait, présageant sa famille,
Coquettement son petit nid !

est depuis peu de temps de mode, pour les grands mariages, de faire porter les queues de robes des demoiselles d'honneur par des pages, revêtus généralement de costumes des seizième et dix-septième siècles.

UNE BONNE NOUVELLE POUR LES MÈRES. — On sait que l'impératrice d'Allemagne a proposé l'an dernier un prix de 5,000 marks pour le meilleur travail sur les moyens de combattre la diphtérie, le croup et autres maladies de la gorge si funestes à l'enfance. Le jury, composé des sommités médicales de l'Allemagne, vient d'adjudger ce prix au docteur Heubner, de Leipzig, en déclarant que s'il n'a pas encore pu formuler une méthode de guérison infaillible, ses patientes et laborieuses recherches sur les causes et les progrès de la maladie ouvrent une voie toute nouvelle, qui peut conduire à la découverte d'un remède plus efficace que ceux que l'on connaît actuellement.

UNE ANNONCE ALLEMANDE. — Voilà une bien curieuse annonce d'un « propre à tout » allemand, et qui paraît pour la seconde fois dans un journal de Vienne :

« Pas de scrupules. — Homme éclairé et honnête, Allemand de trente et un ans, actuellement tout bas, cherche quelque place. Propre à tout et capable de tout, il s'engage dans chaque entreprise sans faire le difficile. »

UN PUISSANT AGENT

Il n'y a qu'un remède qui guérisse rapidement toutes les maladies du foie, du sang, des intestins et de l'estomac, ce sont les Pilules Suisses, prenez-en et vous serez vite convaincu.

Un docteur et professeur distingué disait : « Le FER est l'ami de l'homme. » En effet, une certaine quantité normale de cet élément est nécessaire à la bonne constitution du sang et au fonctionnement régulier des organes. — Le FER BRAVAIS est la préparation dont l'usage correspond le mieux à ces besoins.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 30 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Avec amour, sur la colline,
Aux premiers rayons du matin,
Gaiment l'heureux couple butine
Sans souci du sombre destin...
Il cherche la félicité
Dans le grand bois qui reverdit,
Et joyeux dans la liberté
Partout l'oiseau place son nid !

Le fin rameau de l'églantine,
En serpentant dans le ravin,
Enlace la pure aubépine
Pour former un berceau divin...
Sous cette suave ramure,
Ombreux bosquet que l'on bénit,
Le chantre aimé de la nature
Au renouveau bâtit son nid !

Quand la demeure ingénieuse
Est enfin construite à son gré,
La mère vole radieuse
Vers ce réduit tout préparé...
Mais souvent une main cruelle
Le disperse et l'anéantit...
Aimez la famille nouvelle,
Chers enfants, respectez le nid !

(Patriote.)

Jules CHILLER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précé ^{te}		Dernier cours.	Clôture précé ^{te}		Dernier cours.	Clôture précé ^{te}		Dernier cours.	Clôture précé ^{te}
3 %	79 50	79 45	Est	730	732 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	437	444 75
4 %	80 40	80 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1570	1570	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	565	503	Est	362	361 50
4 1/2 %	111	110 85	Midi	1125	1115	1865, 4 %	519	515	Midi	358	359
5 %	112 85	113 15	Nord	1915	1921 25	1869, 3 %	395	395	Nord	366	366
Obligations du Trésor	510	510	Orléans	1250	1250	1871, 3 %	388	383	Orléans	364	364
Obligations du Trésor nouvelles	506	507	Ouest	770	772 50	1875, 4 %	508	506	Ouest	358	358
Bons de liq. départementaux	525	524	Compagnie parisienne du Gaz	1450	1450	1876, 4 %	508	507	Paris-Lyon-Méditerranée	367	367
Banque de France	5390	5390	Canal de Suez	2535	2525	Dép. de la Seine, emprunt 1857	248	248	Paris-Bourbonnais	364	361
Comptoir d'escompte	977 50	977 50	C. gén. Transatlantique	460	455	Bons de liquid. Ville de Paris	532	531	Canal de Suez	565	563 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1350				Obligations communales 1879	435	435			
Crédit de France	35	35									
Crédit mobilier	370	367 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures 8 minutes	du matin, express-poste.													
6 — 45 —	matin (s'arrête à la Possouinière)													
8 — 56 —	matin, omnibus-mixte.													
1 — 25 —	soir, —													
3 — 32 —	express.													
7 — 15 —	omnibus.													
10 — 36 —	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
3 heures 26 minutes	du matin, direct-mixte.													
8 — 21 —	omnibus.													
9 — 37 —	express.													
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.													
4 — 44 —	—													
10 — 24 —	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
		Omn. matin.	Mixte soir.				Omn. matin.	Omn. soir.						
		5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40	5 29	5 40	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers (départ)	6 6
		6 21	5 54	Montreuil-Bellay	7 10	7 20	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36
		7 5	7 16	Thouars	9 8	9 15	9 8	9 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3
		8 6	8 17	Airvault	9 8	9 15	9 8	9 15	Mirebeau	9 29	4 9	10 49	Arçay	7 56
		9 9	9 11	Parthenay	9 50	10 51	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42
		10 41	10 50	Niort (arrivée)	10 21	11 21	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
GRAND IMMEUBLE
De construction récente et en très-bon état,
Au centre de Saumur.
Loyer de 7 à 8,000 fr. par an.
S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
En l'étude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange,
Le dimanche 29 avril 1883, à une heure

MAISON

Rue du Portail-Louis, 36,
Ayant pour enseigne
AU RAISIN DE BOURGOGNE
Revenu : 1,050 francs.
Mise à prix : **10,000 francs.**
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,
En totalité, par lots ou en détail,
LA FERME
De l'Abbaye-de-Chavets

Située commune de Denezé,
Comprenant : vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes ; le tout en un ensemble d'une contenance d'environ 28 hectares 50 ares.
Détail facile.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e DOUSSAIN. (258)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.
S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^{es} BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours.

A VENDRE

Sur publications judiciaires,

LA

TERRE DES ARPENTIS

Grande propriété en TOURAINE, avec belle chasse,

Sise communes de SAINT-RÈGLE et de SAINT-DENIS-HORS.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours du 19 mai 1883, midi précis.

Cette propriété comprend un vaste château à tourelles avec terrasse, cour d'honneur, orangerie, source d'eau vive dans les caves, jardins traversés par la rivière l'Amasse, servitudes, parc et bosquets devant, bâtiments d'exploitation, etc. Divers corps de ferme, moulin, terres labourables, prés, bois, étangs, vignes, le tout dans un seul ensemble (les bois touchent la forêt d'Amboise) et d'une contenance de

441 hectares 45 ares 54 centiares.

Le château est situé à 4 kilomètres d'Amboise, gare du chemin de fer de Paris à Tours, où tous les trains s'arrêtent.
Le revenu net d'impôts et de frais de garde pendant les sept dernières années a été en moyenne supérieur à 27,000 fr.

MISE A PRIX. . . . 650,000 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

A M^{es} BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours ;
A M^{es} AILLET et VERNON, notaires à Amboise. (227)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
UNE MAISON

Rue Verte, n^o 4,
Comprenant :
Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.
S'adresser à M^{me} MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

A CÉDER

Pour cause de santé,
CAFÉ-RESTAURANT
Bien achalandé
Situé dans un bon quartier de Saumur.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

A LOUER

UNE MAISON

Avec GRAND JARDIN
Rue Courcouronne, n^o 10.

A VENDRE

UN CHIEN DE CHASSE EPAGNEUL

Bien dressé.
S'adresser hôtel de la Poste, aux Rosiers. (252)

ON DEMANDE :

UN JEUNE HOMME parfaitement au courant de la procédure ;
UN JEUNE HOMME connaissant la comptabilité.
Inutile de se présenter sans d'excellentes références.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.
S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

VIENT DE PARAITRE :

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZZÉ, libraire, rue Saint-Jean.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint un fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche **MAUX de DENTS** et, par conséquent, l'Extraction & l'Aurification
Supprime INSTANTANÉMENT et TOUJOURS les DOULEURS RHUMATISMALES
Brochure explicative, franco sur demande.

Se trouve à Saumur, chez MM. BASSON, pharmacien, 58, place de la Bilange ; DÉCART, coiffeur ; BOUCHET, coiffeur, 2, rue Saint-Jean.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le